

Présents : Patrick Pasco, Dominique Berjot, Bernard Chapalain, David Lorineau, Patrick Eveno, Joel Beaucreux, Jean-Paul Goujon, Philippe Armand, Francois Souben

Excusés : Cyprien Le Penher, Marie Coeffic, Jean-Luc Potdevin

1) Tarifs de la saison prochaine

A ce jour il y a 2313 licenciés pour 2319 la saison dernière.
42 tradis en moins et 36 promos en plus.

L'année dernière, il y a eu une augmentation des licences de 5 €, se répartissant en 2 € pour la FFTT, 0,55 € pour la Ligue et 2,45 € pour le Comité.

Cette année, la FFTT augmente de 2 €, la Ligue de 0,50 €. Quid du Comité ?

Sur cet exercice nous sommes partis sur une situation déficitaire d'environ 2000 €. Cependant l'évolution du nombre de licenciés, l'élaboration du PST ainsi que les dépenses de formation peuvent amener à une situation avec un déficit plus prononcé. De même le nombre de participants au Morbihan est inférieur au prévisionnel effectué. Cependant nous continuons à diminuer les coûts des déplacements ce qui est un point extrêmement positif.

La question posée est faut-il augmenter le coût de la licence ou éviter toute réforme en laissant l'année se passer et remettre cette question lors du renouvellement du Comité à la fin de la saison 2019/2020.

Le but du Comité est d'avoir une gestion équilibrée. A cet effet des décisions importantes vont devoir être prises pour assurer le fonctionnement du Comité dans les années futures. Ces grandes décisions vont devoir être prises en Assemblée Générale. Peut être revoir la date de cette assemblée pour pouvoir prendre des décisions adéquates afin de démarrer les saisons avec des objectifs précis.

Afin de pouvoir prendre des décisions importantes, des réunions de travail vont être prévues :

Jeudi 16 mai : réflexion sur l'organisation du Comité

Jeudi 23 mai : réflexion sur le CLE

Jeudi 06 juin : finances

La décision sur les tarifs du Comité est donc repoussée à après les réunions mentionnées.

2) Achat de balles et de récompenses

Jean-Paul Goujon a fait un tableau récapitulatif des besoins sur l'année, des achats effectués ainsi que du stock disponible.

Un courriel va être envoyé afin de demander à toutes les personnes concernées de ramener balles et récompenses au comité pour le 30 juin et ainsi réaliser un inventaire.

Un achat groupé sera dorénavant réalisé afin d'avoir des tarifs attractifs. Les commandes devront être établies au travers d'un bon de commande qui recevra l'assentiment du Président et/ou du Trésorier. Sur cette saison 66 boîtes de 72 balles ont été achetées soit 4752 balles. Chiffre énorme par rapport aux besoins réels. Un appel d'offres va être effectué pour les saisons futures pour obtenir également des tarifs préférentiels sur ce point de dépense. Le but est de réaliser une économie d'environ 1000€ sur les achats de récompenses et de balles. Divers devis vont être demandés à des prestataires de la région et à Butterfly.

3) Fonctionnement du CLE

Des interrogations sur le fonctionnement du CLE voient le jour sur la question de savoir ce que l'on attend du CLE. A ce jour, la plupart des joueurs qui le composent bénéficient également des entraînements dans leurs Club respectifs : FLK, Plescop et Lanester. Le CLE doit-il être une structure réservée à des joueurs qui bénéficient déjà des entraînements dans leur club ou alors un moyen de développer le tennis de table pour des jeunes ne disposant pas des structures adéquates ? Faut-il limiter le nombre de jeunes par club afin de pouvoir ouvrir cette opportunité à un plus grand nombre ? Le rôle du club dans la détection du jeune à intégrer au CLE est primordial : Julien et Jordan n'ont pas les possibilités d'aller dans tous les clubs pour assister aux séances d'entraînement des clubs. Il faut que ces-derniers contactent les techniciens lorsqu'ils décèlent un jeune à potentiel.

La question de son financement est aussi un point important. Faire supporter une partie de son coût est inéluctable.

Toutes ces interrogations vont devoir trouver des réponses lors de la réunion prévue à cet effet le 23 mai.

4) Présentation du service civique

Joël Beaucreux a réalisé un dossier sur le sujet.

Le service civique est réservé aux jeunes de 16 à 25 ans. Il s'agit d'un engagement volontaire.

Il n'y a pas de notion de subordination à un employeur. Le volontaire est pris en charge par l'État. La durée de l'engagement est de 6 à 8 mois avec un salaire net de 472 € net mensuel avec un minimum de 24 h/semaine et 48 h max/semaine.

La personne doit être encadrée et être dans une structure agréée. Obligation de donner des formations au jeune (secourisme, sensibilisation à la citoyenneté).

La demande doit être faite sur un site dédié avec les profils recherchés et ce sont les jeunes qui se portent candidats.

D'un point de vue technique il est préférable de faire une demande d'agrément. Le coût est de 107€/mois + alimentation et coût de transport. Il n'y a pas de charges sociales.

Il convient d'être précis dans le profil recherché (développement) et de prévoir l'encadrement du jeune.

David précise que, désormais, les contrats d'apprentissage s'adressent aux personnes de 16 à 30 ans. Nous pouvons également réfléchir à un contrat d'apprentissage mais nous devons bien être clairs dans ce qu'on attend. Peut-être chercher quelqu'un axé sur le développement, qui pourrait remplacer Alexis

